

VOTRE VALISE POUR L'HOSPITALISATION

Vous devez être prochainement hospitalisé dans notre service, afin de préparer au mieux votre séjour, voici une liste de ce que vous devez apporter



Les documents administratifs et médicaux

Pour une bonne prise en charge, vous devez apporter certains documents administratifs pour justifier de vos droits et les documents médicaux utiles à vos soins

Les documents administratifs

- Une pièce d'identité (carte d'identité, passeport, carte de séjour)
- Votre carte vitale ou votre attestation de droits à l'aide médicale de l'Etat (AME) pour les assurés bénéficiant de la couverture maladie universelle
- Votre carte de complémentaire santé (mutuelle, assurance etc.) ou l'attestation de droits à la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C)

Les documents médicaux

Vous ne devez pas oublier les résultats d'examens prescrits par l'anesthésiste ou les clichés radiologiques demandés par votre chirurgien

Vous devez apporter également la liste ou les ordonnances des traitements en cours

Il vous sera aussi demandé à l'arrivée le nom et les coordonnées de votre médecin traitant et des spécialistes qui vous suivent afin de leur adresser un compte rendu d'hospitalisation et assurer la continuité des soins



Vos affaires personnelles

Il vous appartient d'apporter votre nécessaire de toilettes et votre linge personnel

- Pyjama ou chemise de nuit à manche courtes
- Sous vêtements
- Chaussons
- Vêtements confortables
- Serviettes et gants de toilettes
- Une trousse de toilettes avec :
 - brosse à dents et dentifrice
 - Savon
 - Shampoing
 - Brosse à cheveux ou peigne
 - Rasoir et mousse à raser

Il vous est recommandé de ne pas apporter d'objets de valeur et d'éviter d'avoir une importante somme d'argent. Cependant, il est possible lors de votre admission de déposer vos affaires de valeur au coffre de l'hôpital à la régie

Nous mettons également à votre disposition des petits coffres forts au sein de notre service